
	<p>Commune de GAS 10 Rue de l'Ecole 28320 GAS</p> <hr/> <p>Eure et Loir</p> <p>Canton n° 14 D'ÉPERNON</p> <hr/> <p>☎ 02.37.31.55.13 mairiedegas@gmail.com</p>	<p>MUTUELLE COMMUNALE</p> <hr/> <p>Appel à partenariat</p>	 <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
--	--	--	---

<p>Action Sociale : <u>Mutuelle Communale</u></p>
<p>CAHIER DES CHARGES</p>
<p>APPEL A PARTENARIAT</p>
<p>par voie d'affichage, sur le site internet www.gas-mairie.info</p>
<p> </p>
<p> </p>

Sommaire

1	OBJET DE L'APPEL A PARTENARIAT	2
1.1	IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE	2
1.2	CONDITIONS RELATIVES A L'APPEL A PARTENARIAT	2
1.3	OBJET DE L'APPEL A PARTENARIAT.....	2
2	CONDITIONS DE L'APPEL A PARTENARIAT	2
2.1	CONTEXTE	2
2.2	CONDITIONS DU CCAS DE LA COMMUNE.....	2-3
2.3	ENGAGEMENT DE L'ASSUREUR	3
3	CONTENUS DES OFFRES	3
3.1	SELECTION DES OFFRES	3
3.2	CONDITIONS DES OFFRES.....	3
3.3	DUREE DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE	3
3.2	CONDITIONS RELATIVES A L'APPEL A PARTENARIAT	3
3.3	DUREE DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE.....	4
3.4	DOCUMENTS A FOURNIR	4
3.5	DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.....	4
3.6	LE DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
3.7	DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION	4
3.8	LIEU OU RETIRER LES DOSSIERS	4
4	DECLARATION.....	5

1.1 Identification de la collectivité

CCAS de la Commune des GAS
10 rue de l'Ecole
28320 Gas
Téléphone : 02.37.31.55.13

Personne responsable de l'appel à partenariat : Madame BRACCO Maire et Présidente du CCAS de Gas

1.2 Conditions relatives à l'appel à partenariat

Forme juridique que devra revêtir l'attributaire : L'appel à partenariat pourra être attribué à un seul assureur.

1.3 Objet de l'appel à partenariat

Mise en place d'une couverture santé négociée par le CCAS qui permettra à tous les administrés de la commune de GAS, sous réserve qu'ils justifient de leur qualité de résident de la Commune, qui le souhaitent à des conditions tarifaires promotionnelles.

2.1 Contexte

Dans un contexte de difficultés sociales, la Municipalité de GAS et son CCAS, toujours proche de ses habitants, ont constaté que de nombreux Gassiens, notamment les retraités, les indépendants, salariés agricoles, les personnes sans emploi et certains actifs ne peuvent bénéficier d'une couverture mutuelle en raison des tarifs de contrats individuels de complémentaire santé élevés et que beaucoup renoncent à leur couverture santé pour raisons financières. En effet, les contrats collectifs en entreprises donnent aujourd'hui, une réponse destinée uniquement aux salariés.

Vu l'avis favorable du conseil municipal en date du 16 Mars 2018, il a été décidé de lancer une enquête sous forme d'un questionnaire à tous les habitants de GAS.

Aussi, au regard des sollicitations de ses usagers et au regard des besoins exprimés par ces habitants, le CCAS, par son objet social, a souhaité faire appel à partenariat auprès d'assureurs pour l'obtention de tarifs préférentiels afin :

- de veiller à ce que chacun puisse accéder aux soins
- d'offrir une offre de soins de qualité et de proximité
- de gagner en pouvoir d'achat

2.2 Conditions du CCAS de la Commune GAS

Les candidats devront proposer une offre tenant compte des réglementations en vigueur et des évolutions en cours. L'assureur retenu contractualisera directement avec les usagers.

Le CCAS sera partenaire de la structure retenue par le biais de cet appel à partenariat. Il est bien précisé que le CCAS n'aura de rapport financier et de responsabilité ni avec la structure retenue ni avec les usagers contractant avec ladite structure et l'assureur retenu.

le CCAS s'engage de mettre à disposition à titre gratuit une salle pour organiser une réunion publique en présence de l'organisme d'assurance retenu et d'en faire l'information.

Les habitants seront indiqués par la Commune à l'assureur retenu par le CCAS de la Commune de GAS, qui commercialisera lesdits contrats d'assurance par l'intermédiaire de ses réseaux d'agents généraux d'assurance toutes branches ou de salariés commerciaux.

2.3 Engagement de l'assureur

L'assureur retenu s'engage à organiser une réunion d'information publique à destination des habitants, afin de présenter les offres.

Loi informatique et libertés : Les données relatives aux Habitants constituent des informations nominatives et sont protégées à ce titre par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi du 6 août 2004. L'assureur s'engage à respecter toutes les obligations prévues par la réglementation en vigueur ou à venir.

3.1 Sélection des Offres

Afin d'en faciliter la compréhension, le candidat devra formuler les composantes de son offre sous forme de tableau présentant l'ensemble des prestations garanties, le taux de prise en charge, module.

La notation se fera sur 20.

La sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectuera selon les critères pondérés suivants : Critères		Pondération
Note 1	Qualité du dossier de présentation et détails de l'offre simple et modulable pour s'adapter à toutes les situations	20%
Note 2	Proposer un produit complémentaire santé de qualité adapté en fonction des besoins de tous les habitants de la commune sans limite d'âge, sans période de carence, ni questionnaire de santé. Remise tarifaire en pourcentage <ul style="list-style-type: none">▪ Pour les personnes âgées de 60 ans et plus▪ Pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles▪ Pour les autres	50%
Note 3	Modalités de proximité et disponibilité	30%

3.2 Conditions des offres

- Plusieurs offres simples et diversifiées
- Sans questionnaire de santé
- Sans limite d'âge
- Sans conditions de ressources
- Sans carence

3.3 Durée de l'offre Promotionnelle

Les offres prendront effet lors du choix de l'assureur par le Conseil pour une durée de douze (12) mois.

3.4 Documents à fournir

- Une plaquette regroupant l'ensemble des services et prestations
- La présentation d'un exemple chiffré des tarifs de remboursements dans et hors parcours de soins, illustrant les couvertures proposées :
 - a) Pour les personnes âgées de 60 ans et plus
 - b) Pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles
 - c) Pour les autres : Famille composée de 2 adultes (40 ans) et 2 enfants
- Des références
- Déclaration signée

3.5 Date limite de réception des offres

Le Jeudi 31 Mai 2018 à 12H00

3.6 Le délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **120 jours**.

3.7 Date d'envoi du présent avis à la publication

Mercredi 2 Mai 2018

3.8 Lieu où retirer les dossiers

Le dossier d'appel à partenariat des assureurs est disponible au téléchargement sur le site internet

www.gas-mairie.info

Demande de renseignements administratifs ou techniques / Adresse de transmission des offres

CCAS de la Commune des GAS
10 rue de l'Ecole
28320 Gas
Téléphone : 02.37.31.55.13

4- DECLARATION

Je soussigné,

Nom et Prénom

Agissant pour (intitulé complet et forme juridique)

Adresse

Immatriculation RCS :

Coordonnées :

 :

 :

Déclare avoir pris connaissance du présent document et accepté(e) toutes les modalités.

Fait à

LeMai 2018

Tampon et Signature de l'assureur